

Communauté de communes: La solution choisie «Laisser faire»

Rattachement de notre Commune

à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Le 03 mai dernier, le Préfet de Seine et Marne a confirmé le rattachement prochain de Chartrettes à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Dans ce même décret, il est acté le rattachement de Fontaine le Port à la Communauté de Communes de Vallées et Châteaux et la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Seine au 31 décembre 2016.

L'arrêté du Préfet doit maintenant être soumis au vote des Conseils Municipaux qui peuvent se prononcer pour ou contre sous forme de recours avant le 03 juillet 2016.

Nous nous prononcerons lors du conseil municipal de fin juin pour un recours motivé contre cette décision.

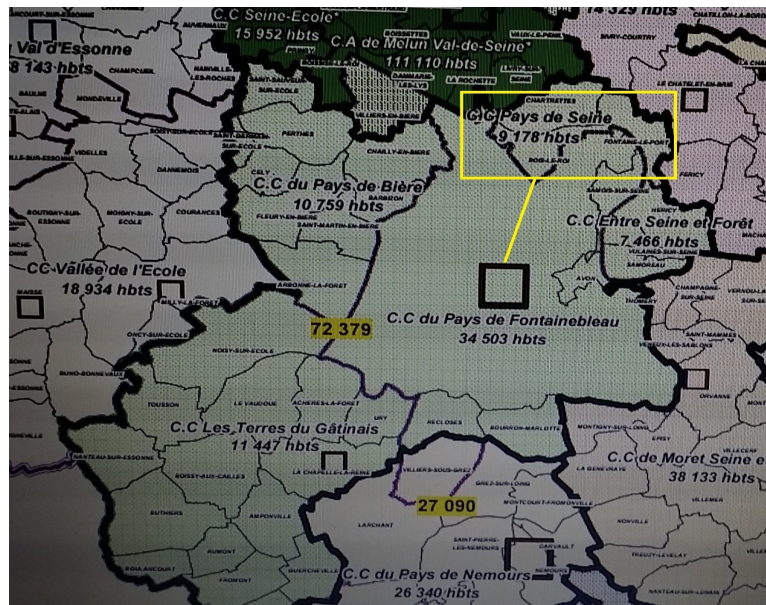
Une position attentiste des maires des communes de Chartrettes et Bois-le-Roi nous a conduit à cette situation. Les conséquences pour notre commune de Chartrettes:

- Le transfert de compétences obligatoires telles que l'eau, l'assainissement, la gestion des gens du voyage, l'Urbanisme avec l'obligation légale à terme de 250 logements sociaux.
- Le poids négligeable de notre commune dans les décisions de l'assemblée (Il est prévu 2 représentants pour Chartrettes sur 52 conseillers communautaires).
- Enfin l'héritage de taux d'imposition en augmentation par rapport à ceux de l'actuelle communauté de communes (+ 50 à 100 €/an sur la taxe d'habitation pour les particuliers, + 25% pour les entreprises et les commerçants).

Ou alors ! S'il n'est pas trop tard !

Déposons un recours pour suivre Fontaine le Port au sein de Communauté de Communes de Vallées et Châteaux,

- Un historique proche de Chartrettes (ex canton du Châtelet en Brie), des services déjà communs (Trésorerie, liaisons de bus, déchetterie,.....).
- Intégration dans une communauté de communes avec bien moins de contraintes en matière de transfert de compétences.
- Une représentation beaucoup plus équilibrée dans l'assemblée avec des communes de notre taille et une plus grande proximité.
- Des taux d'imposition du même niveau qu'actuellement (voire inférieurs).



Des décisions du Président de notre communauté de communes

La commune de Fontaine le Port exclue de l'exécutif.

Afin de faire payer à la Maire de Fontaine le Port son travail sur l'avenir de l'intercommunalité que les maires de Bois le Roi et Chartrettes n'ont pas su ou pas voulu réaliser.

Le conseil communautaire a voté le 13 avril 2016

- Une modification des statuts permettant d'exclure toute représentation de Fontaine le Port au sein de l'exécutif.
- La destitution des postes de vice-présidentes de la Communauté de Communes de Mme Mothré, maire de Fontaine et de Mme Heuzé, son adjointe, sans aucun justificatif.

Mais comme le dit si bien dans un grand élan confraternel, le maire de Chartrettes:

«Ce n'est pas lorsque l'on entame un divorce que l'on commence à faire des cadeaux».

Le Budget surréaliste et irréaliste de l'intercommunalité

Pour pouvoir faire voter des projets «sortis du chapeau» à la dernière minute, on supprime des dépenses préalablement prévues.

Finis et oubliés les travaux d'accessibilité à la Mairie de Fontaine le Port pour les personnes handicapées, disparus les travaux de raccordement au réseau d'eaux usées !

Par contre intégration dans ce budget, d'achat de terrains à Bois le Roi pour réaliser une maison de santé et un aménagement de l'ancienne poste de Chartrettes en une annexe de ce pôle de santé. Une idée intéressante sauf pour notre ancienne poste totalement inadaptée à cette destination.

Des investissements non étudiés, ni par la commission développement économique, ni par des professionnels, irréalisable dans les six mois de vie qu'il reste à notre intercommunalité.

Des dépenses sorties de nulle part, absentes du débat d'orientation budgétaire, tout cela pour la modique somme de 1 100 000 € !

Sauf à répondre à des desseins cachés préparant la répartition des avoirs lors de la dissolution de fin d'année, on ne voit pas trop le but de ces nouvelles dépenses.

Plus utopique encore ! Un autre projet, avant la moindre étude, concerne la création d'une voie douce réservée aux vélos le long du pont de Chartrettes pour 500 000 euros... très vite écarté par les services de la Direction Départementale des territoires qui l'ont jugé totalement irréalisable.

Ajouté à ce budget un emprunt de 1 500 000 euros.

Sachant que lors de la dissolution de la Communauté de Communes, les avoirs et les dettes vont être répartis sur les 3 communes, nous pouvons nous faire beaucoup de soucis pour 2017.

Enfin, pour terminer, que penser des conseillers communautaires chartrettois de la majorité, n'exprimant aucune opinion, les yeux baissés et votant sans sourciller tout ce qui leur est soumis.



Informations de l'intercommunalité !



11 mois pour le déplacer. X? mois pour le modifier

Au Conseil municipal : La révolte gronde !

Délibérations proposées au vote sans explications.

Incompréhension de plusieurs conseillers de la majorité sur des délibérations importantes qu'ils découvrent lors du conseil.

Déni face aux positions prises par M Le Maire lors des conseils communautaires.

Ainsi pour la décision d'exclure les élus de Fontaine le Port du bureau communautaire, 14 conseillers municipaux chartrettois sur 23 désapprouvent la décision portée par M. Le Maire.

Vote pour le poste de 6ème adjoint qui a une voix près serait revenu à l'ancienne première adjointe dont les délégations avaient été supprimées par M. Le Maire et qui avait été évincée de l'exécutif en septembre dernier.

Des distorsions perceptibles ou évidentes durant les conseils municipaux parmi l'exécutif sur les points soulevés.

En résumé : un conseil qui est de plus en plus difficile à mener à la baguette !